

**Bureau syndical du
 14 Octobre 2021**

**DELIBERATION N° 2021-10-071
 Autorisation de signature de marché- Mission de Contrôle technique –
 Zone du Grand Bastia**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt et un, le quatorze octobre, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le huit octobre par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	12	12	
Présents : GIANNI Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, GUIDONI Pierre, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne et LACOMBE Xavier.			
Absents : MATTEI Jean-François, NEGRONI Jérôme, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 19/10/2021 et de la publication de l'acte le: 19/10/2021			
			 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint</p> <p>Vincent ANDREI</p> 

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20211014-2021-10-071-DE
 Date de télétransmission : 19/10/2021
 Date de réception préfecture : 19/10/2021

Monsieur le Président expose,

Une consultation a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d’Offres Ouvert Européen pour la réalisation d’une mission de contrôle technique sur l’opération de conception, construction et exploitation du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia (commune de Monte).

Cette opération est complexe et regroupe, outre la phase de conception associée aux dossiers techniques et administratifs, des travaux de VRD, bâtiment et de process techniques importants (chaîne de tri, traitement d’air et des effluents...).

Le marché relatif à la mission de contrôle technique est un marché ordinaire à prix global et forfaitaire réparti par mission, de la phase conception à la garantie de parfait achèvement. La durée du marché est estimée à 32 mois.

Estimation budgétaire: 209 000 € HT

La Commission d’Appel d’Offres a émis un avis à la suite de l’analyse des offres reçues selon les critères de choix annoncés dans le dossier de consultation

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer le marché relatif au contrôle technique lié au projet de centre de tri et de valorisation avec la société Bureau Veritas Construction pour un montant estimatif de 143.500 € HT

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1,
VU le Code de la commande publique,
VU la délibération n°2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,
VU la délibération n°2020-08-057 du 18 août 2020 portant élection de la commission d’appels d’offres,
Vu la décision de la commission d’appel d’offres du 14 octobre 2021,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,
Oùie l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président ou son représentant à signer les pièces contractuelles du marché relatif au contrôle technique lié au projet de centre de tri et de valorisation du Grand Bastia avec la société Bureau Veritas Construction
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20211014-2021-10-071-DE
Date de réception en préfecture : 19/10/2021

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.